

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 17 juin 2021 à 10 h 30, par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie et maire de Salaberry-de-Valleyfield
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie et maire de Saint-Isidore

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Sont absents :

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 11 juin 2021.

2021-06-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Bruno Tremblay
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2021-06-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021
4. Adoption du Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie
5. Aménagement d'une balance et des voies d'accès et de circulation sur le site du futur Complexe de traitement des matières organiques de la RIVMO — Octroi d'un contrat de services d'ingénierie
6. Mandat complémentaire à Solinov aux fins de conception préliminaire du bâtiment de compostage en cellules aérées – octroi d'un contrat
7. Offre de services complémentaires de RCGT : mandat de modélisation financière pour la mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle de la Régie – octroi de contrat
8. Affaires administratives
9. Comptes payés et à payer au 17 juin 2021

2021-06-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-06-28 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2021 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2021-06-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN D'AJOUTER CERTAINES MESURES PARTICULIÈRES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

ATTENDU que le *Règlement numéro 8 portant sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon* a été adopté le 17 octobre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 126 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 20 mai 2021.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Tremblay
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

Que le « Règlement numéro 11 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie soit adopté, tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉE

2021-06-30 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS ET DE CIRCULATION VERS LE FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE BALANCE ET D'UN CONVOYEUR— OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Régie entend accorder un contrat de services professionnels en ingénierie en vue de :

- L'aménagement des voies d'accès et de circulation vers le futur Complexe de traitement des matières organiques (incluant les accès au bâtiment administratif et au garage projetés) ;

2021-06-30

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS ET DE CIRCULATION VERS LE FUTUR COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE BALANCE ET D'UN CONVOYEUR— OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

- L'aménagement d'une balance de pesée pour les camions ;
- L'aménagement d'un convoyeur permettant le transfert du compost tamisé ;

ATTENDU que la Régie a sollicité des offres de prix auprès de quatre (4) entreprises spécialisées;

ATTENDU que l'entreprise EXP a transmis, en date du 14 juin 2021, l'offre de services au plus bas prix, soit un montant de 62 661,37 \$ (taxes incluses) pour la réalisation de ce mandat.

En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'octroyer à l'entreprise EXP un contrat de services professionnels en ingénierie en vue de l'aménagement des voies d'accès et de circulation vers le futur complexe de traitement des matières organiques ainsi que l'aménagement d'une balance et d'un convoyeur, le tout selon les termes et conditions de son offre de services datée du 14 juin 2021

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document à cette fin.

ADOPTÉE

2021-06-31

MANDAT COMPLÉMENTAIRE À SOLINOV EN VUE DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DU PROCÉDÉ DE COMPOSTAGE EN CELLULES AÉRÉES SOUS UN BÂTIMENT ABRI - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 2020-02-06, la Régie a accordé à l'entreprise Solinov un contrat de services portant sur l'accompagnement en ingénierie requis pour la planification et la mise en œuvre d'un projet de Complexe de traitement des matières organiques par compostage à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que le projet initial prévoyait la conception d'une plateforme de compostage par andains retournés (installation à aire ouverte) à même l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la capacité de traitement de cette installation était estimée à 30 000 tonnes/année;

ATTENDU qu'en parallèle de ces démarches, les MRC partenaires ont réalisé des études visant à évaluer le gisement de matières organiques générées par les industries, commerces et institutions (ICI) de leur territoire respectif;

ATTENDU que ces données ainsi que les recommandations émanant de ces études ont été présentées aux élus des deux (2) MRC partenaires;

ATTENDU qu'afin de desservir des ICI du territoire, ainsi que certaines petites municipalités situées à l'extérieur du territoire des MRC partenaires, le Conseil d'administration envisage :

- d'intégrer une nouvelle technologie au projet, soit la construction de cellules aérées sous un bâtiment abri, laquelle permettrait d'augmenter la capacité de traitement du Complexe à 40 000 tonnes/année;
- de négocier des ententes avec la ville de Salaberry-de-Valleyfield en vue de l'utilisation de terrains adjacents au futur Complexe;

2021-06-31

MANDAT COMPLÉMENTAIRE À SOLINOV EN VUE DE LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DU PROCÉDÉ DE COMPOSTAGE EN CELLULES AÉRÉES SOUS UN BÂTIMENT ABRI - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE (SUITE)

ATTENDU que préalablement à la publication d'un devis d'appel d'offres public portant sur les services d'ingénierie détaillées du futur Complexe, il est proposé :

- Volet A : de modifier le plan de travail du mandat confié à Solinov afin d'affecter un montant budgété à la réalisation d'une étude d'avant-projet en vue de l'utilisation de terrains adjacents appartenant à la ville de Salaberry-de-Valleyfield ;
- Volet B: de réaliser une étude en ingénierie préliminaire additionnelle portant sur l'intégration de cellules aérées au projet de Complexe ;

ATTENDU qu'il serait économiquement impossible pour la MRC d'accorder un contrat pour le volet B à une autre firme de génie-conseil puisqu'il s'agit d'une modification en lien direct avec le travail déjà effectué et qui reste à effectuer par Solinov;

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, l'entreprise Solinov a transmis, en date du 14 juin dernier, les documents suivants :

- Volet A : l'Addenda 1 modifiant le plan de travail de Solinov, sans modification du prix du contrat
- Volet B : une offre de services additionnelle au montant de 22 615.58 \$ (taxes incluses).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

De modifier le mandat confié à l'entreprise Solinov aux termes de la résolution numéro 2020-02-06, le tout conformément à l'Addenda 1, tel que déposé, sans modification du prix de ce contrat.

D'accorder à l'entreprise Solinov un mandat complémentaire au montant de 22 615.58 \$ (taxes incluses), portant sur l'ingénierie préliminaire en vue de la conception du bâtiment de compostage en cellules aérées, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 14 juin 2021.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document à cette fin.

ADOPTÉE

2021-06-32

SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES PROJECTIONS FINANCIÈRES À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS, DES COÛTS D'EXPLOITATION ET DES REVENUS PRÉVISIONNELS DU PROJET DE COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR COMPOSTAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'afin de préciser le montage financier prévisionnel pour la construction et l'exploitation du futur Complexe de traitement des matières organiques par compostage, la Régie entend accorder à une firme un mandat portant sur :

- L'établissement des projections financières portant sur les investissements (décaissement, financement, période d'amortissement)
- L'établissement des projections financières portant sur les coûts d'exploitation (salaire, matériel roulant, bâtiment, énergie, frais de disposition, etc.)

2021-06-32

SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES PROJECTIONS FINANCIÈRES À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS, DES COÛTS D'EXPLOITATION ET DES REVENUS PRÉVISIONNELS DU PROJET DE COMPLEXE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR COMPOSTAGE – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

- L'établissement des projections financières portant sur les revenus prévisionnels (revenus de traitement, vente de compost, etc.)

ATTENDU qu'à la demande de la Régie, l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de service en date du 14 juin 2021, au montant forfaitaire de 10 577,70 \$ (taxes incluses), pour la réalisation de ce mandat.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Tremblay
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

De mandater l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'un mandat de modélisation financière pour la mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle de la Régie, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service datée du 14 juin 2021.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document à cette fin.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2021-06-33

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 17 JUIN 2021

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 17 juin 2021 et au montant de 17 107,19 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a transmis par courriel à l'adresse générale de la Régie, une (1) question en vue de la tenue de la présente séance. Le président de la Régie procède donc à la lecture de cette question portant sur la date limite annoncée sur le site Internet de la Régie pour la réception des questions adressées au Conseil d'administration (lundi précédent la tenue d'une séance). Le président mentionne que le texte publié sur le site Internet de la Régie sera modifié afin de traiter, en continu, les questions transmises par le public.

2021-06-34 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h39.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim